



COMMUNE DE GERARDMER



Document arrêté



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.1 Liste des servitudes d'utilité publique

Pièce n°5.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 26/06/2024

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :



INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiative25@orange.fr

GERARDMER**A5 CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Référence du texte législatif : Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Sur le territoire communal

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude : Inscrit le 14/11/1979

Désignation de la servitude :

GERARDMER: Ancienne ferme dite Immeuble Chevroton 3 place de l'église façades et toitures ancienne cuisine et pièce située à l'angle Nord avec sa cheminée et son sol dallé au rez de chaussée.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude : Inscrit le 11/02/1972

Désignation de la servitude :

GERARDMER et XONRUPT-LONGEMER: Pont dit Pont des Fées sur la Vologne en limite entre les deux communes.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Inscrit le 19/07/1944

Désignation de la servitude :

GERARDMER: Lac et parcelles l'environnant ensemble délimité par: au nord le CD n°417 l'ancien chemin du Tholy à Gérardmer et le chemin du Pont du Lac à l'est la promenade bordant le lac au sud le chemin limitant les feignes du lac le chemin vicinal ordinaire et le chemin du Tour du Lac à l'ouest le sentier dit -Raccourci des Roches Noires- et le chemin du Tour du Lac (parcelles n° 3 4 6 7 8 8 bis 1544 à 1559 1566 à 1577 - 1578 bis - 1927 p - 2002 à 2021 section F n° 1535 à 1557 - 1557 bis - 1558 - 1560 à 1564 section G n° 1594 à 1607 section H du cadastre.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Inscrit le 24/06/1977

Désignation de la servitude :

GERARDMER: Ensemble formé par le site de la tourbière du Beillard au lieu-dit -Feignes de la Morte Femme- délimité comme suit: parcelles n° 1324 1325 1326 1327 parcelles n° 78 79 80 81 82 109 112 119 et 123 section F du cadastre.

AC2

PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Classé le 08/12/1910

Désignation de la servitude :

GRANGES SUR VOLOGNE - GERARDMER : Site de la vallée de la Vologne.

AC4

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Référence du texte législatif : Art. L. 642-1 à L. 642-5 et articles D 642-1 à D 642-10 : définition et création d'une AVAP, Art. L. 642-6 et L. 642-7 et articles D 642-11 à D 642-28 : les travaux en AVAP, Art. L. 642-8 : la transformation des ZPPAUP en AVAP

Acte instituant la servitude : Délibération du Conseil Municipal de GERARDMER du 11/12/2015

Désignation de la servitude :

AVAP de GERARDMER comprenant plusieurs secteurs (voir plan de règlement)

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Eaux potables : article L215-13 du code de l'environnement, article L.1321-2, article L. 1321-2-1, articles R. 1321-6 et suivants - Eaux minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, articles R. 1322-17 et suivants

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°149/2019/ENV du 31/12/2019 modifiant l'arrêté n°573/97/DDE du 18/09/97

Désignation de la servitude :

GERARDMER (captages de la Goutte Logelot) (captages Mougeon) (captage Xégoutté) (puits de la Goutte du Chat C et B) (prise d'eau du lac)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Eaux potables : article L215-13 du code de l'environnement, article L.1321-2, article L. 1321-2-1, articles R. 1321-6 et suivants - Eaux minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, articles R. 1322-17 et suivants

Acte instituant la servitude : Arrêté n°2804/04 du 02/11/2004

Désignation de la servitude :

XONRUPT-LONGEMER : Sources Saint Jacques

I1 MAITRISE DE L'URBANISME autour des canalisations de transport Gaz-Hydrocarbures-Produits chimiques

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°107/2017 du 19 janvier 2017 - Arrêté préfectoral n°271/2018 du 09 avril 2018

Désignation de la servitude :

Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTGAZ, des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le Service National des Oléoducs Interalliés SNOI et de certaines canalisations de distributions de gaz

I3 CANALISATIONS TRANSPORT GAZ - HYDROCARBURES - PRODUITS CHIMIQUES

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

TRANSPORT GAZ REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984)

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : Articles L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. CORNIMONT - GERARDMER

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : Articles L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 63kV GERARDMER - ANOULD.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Gymnase P.& P. DIDIER - 15 rue du Levant, Gymnase Kléber - 6 rue du Chény, Salle de judo - 7 rue Jules Ferry, Union nautique - 71 route d'Epinal, Boulodrome - rue des Marais, Mini-golf - rue de la Plage, Piscine-Patinoire-Bowling - 9 rue des Pêcheurs, Squash - 2 rue Carnot, Skate-Board - Quai du Locle, Tennis - Quai du Locle, Base de Voile - 71 route d'Epinal, Centre de ski de fond - 20 Chemin des Hauts-Rupts, Base Pleine Nature (EPMM 88) - 52 chemin de Sapois, Centre equestre - 62 chemin de Sapois, Stade - 3 chemin des Rochottes, Stade - Rue du Levant, Domaine skiable alpin - La Mauselaine-La Chaume Francis, Parcours de Santé - La Pépinière des Xettes, Le Lido - 138 chemin du Tour du Lac

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement, article L. 174-5 du nouveau code minier, Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°019/2020/DDT du 04/06/2020

Désignation de la servitude :

Plan de Prévention des Risques Naturels inondations de la Vologne

PT3 TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 (articles 1 à 11) - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LA NEUVEVILLE A GERARDMER.